

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

23. Renouvellement de projecteurs stade de foot Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Association Sportive Coulonces Campagnolles nous a signalé qu'il était difficile de s'entraîner en fin de journée sur le stade de foot de Coulonces car l'éclairage n'était pas suffisant.

Pour donner suite à leur demande, nous avons contacté le SDEC qui nous a présenté un dossier qui permettrait l'installation de deux mats d'éclairage supplémentaires.

Le coût total de cette opération est estimé à 15 492.09 € HT, soit 18 590.51 € TTC, suivant le devis établi par le SDEC Energie le 10 juin 2025, d'une validité de 3 mois.

Le total de la participation du SDEC Energie est de 7 746.05 €.

La contribution de la commune s'élève à 10 844.46 €.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Consultatif du 30 avril 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section d'investissement),
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/23 du 7 juillet 2025 à 20h30



- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/23 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LABROUSSE Catherine	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250718-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/23 du 7 juillet 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann		☒		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/23 du 7 juillet 2025 à 20h30